RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 37FB0C36-76EA-41CD-8F64-FAFF65FC8988

A.B.C.D

Société par action simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 9 place Massillon 83400 HYÈRES
RCS TOULON

Liste des souscripteurs

1/ Monsieur Damien CAMY
Né le [redacted] à [redacted]
De nationalité [redacted]
[redacted] non soumis aux dispositions d'un pacte civil de solidarité, (PACS)
Demeurant [redacted]

La somme de 500 euros soit au capital 50 actions de 10 euros de nominal chacune, somme entièrement souscrite et libérée

2/ Madame Alexandra BARYTON
Née le [redacted] à [redacted]
De nationalité [redacted]
[redacted] non soumise aux dispositions d'un pacte civil de solidarité, (PACS)
Demeurant [redacted]

La somme de 500 euros soit au capital 50 actions de 10 euros de nominal chacune, somme entièrement souscrite et libérée

À Hyères, le 29 avril 2025
Signée électroniquement

Signature DOCUSIGN

Les parties acceptent irrévocablement de procéder à une signature électronique du présent acte à travers la plateforme informatique sécurisée Docusign et acceptent que l'exemplaire signé du présent acte de manière électronique :

- constitue l'original du document concerné
- soit parfaitement valable entre elles ;
- soit admis en tant que preuve au sens de l'article 1367 du Code civil ;
- ait la même valeur probante qu'un écrit sur support papier conformément à l'article 1366 du Code civil et puisse valablement leur être opposé.

[redacted] [redacted]

Docusign Envelope ID: 37FB0C36-76EA-41CD-8F64-FAFF65FC8988

Chacune des parties reconnait que la solution de signature électronique offerte par la plateforme Docusign correspond à un degré suffisant de fiabilité pour identifier les signataires et pour garantir le lien entre chaque signature et le présent acte.

Les parties s'engagent en conséquence à ne pas contester la recevabilité, l'opposabilité ou la force probante du présent acte sous forme électronique.

Chaque partie a la possibilité de télécharger un exemplaire signé par toutes les parties valant exemplaire original. Il appartient à chacune des parties souhaitant préserver dans le temps la force probante du document, d'enregistrer le document téléchargé auprès d'un prestataire agréé à cet effet.

LE PRÉSIDENT ACTIONNAIRE
Damien CAMY,



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ACTIONNAIRE
Alexandra BARYTON,

DocuSigned by:
[redacted]
F4FE070CAB9F42C...